



Confluence

Magazine d'information de Pinsaguel

N° 39 — AVRIL 2017

UN BUDGET AMBITIEUX POUR L'AVENIR DE PINSAGUEL



*Poursuivre
la rénovation
du centre-ville*

p. 8 et 9

*L'environnement
au cœur de la
Confluence*

p. 10 et 11

*Carte blanche
aux associations*

p. 12 et 13

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2016

› Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : Approbation du projet et demande au titre de 2017 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le conseil municipal a approuvé les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics sur 2017 pour un montant de 62 000 € TTC et sollicité l'attribution d'une subvention au taux de 60 % de la dépense éligible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Adoptée à l'unanimité

› Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique

Le conseil municipal a autorisé l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique et s'est engagé à accorder la gratuité de la recharge pendant deux ans.

Adoptée par 13 voix pour, 8 abstentions, 1 contre

› Dévoisement de la rue de la République et déplacements de réseaux occupant son tréfonds

Le conseil municipal a décidé d'engager les travaux de dévoisement de la rue de la République, et d'appeler les concessionnaires de réseaux à effectuer durant la période des travaux d'aménagement de la voirie les déplacements de leurs réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

› Vote des taux 2017

Le conseil municipal a voté les taux de fiscalité 2017 identiques à ceux de 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 12,93 %
- Taxe foncière sur le foncier bâti : 22,41 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 130,34 %

Adoptée à l'unanimité

› Budget primitif 2017

Le conseil municipal a voté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 2 402 040,36 €

– Section d'investissement : 3 831 052,00 €
Adoptée par 20 voix pour, 2 abstentions

› Autorisation du conseil municipal à M. le Maire pour signer le prêt

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer l'emprunt de 900 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,55 % auprès du Crédit Agricole.

Adoptée à l'unanimité

› Avenant à la convention avec la SPL Midi-Pyrénées Construction

Le conseil municipal a approuvé l'avenant concernant les travaux supplémentaires sur la toiture du château Bertier.

Adoptée par 19 voix pour, 3 contre

› Lancement de la procédure de révision du PLU

Le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire de la commune.

Adoptée par 19 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

› Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire

Le conseil municipal a approuvé les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et décidé de solliciter l'attribution d'une subvention au taux de 35 % de la dépense éligible auprès de la Région Occitanie au titre du Contrat Régional Unique (CRU).

Adoptée à l'unanimité

› Demande d'inscription du sentier de randonnée pédestre « Via Garona » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Garonne

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur l'ensemble de l'itinéraire de randonnée pédestre dit « Via Garona » passant sur le territoire de la commune.

Adoptée à l'unanimité

Les conseils municipaux sont publics.
Délibérations consultables en mairie ou sur :
www.mairie-pinsaguel.com



Le vote du budget d'une commune est sans doute l'acte le plus important de l'année pour une équipe municipale puisque, après l'étude des dossiers et les arbitrages nécessaires, il lui donne les moyens indispensables à la conduite de son action.

Si, comme chaque année, celui qui vient d'être voté pour 2017 répond à cette attente, sa portée dépasse l'année en cours puisqu'il vient de doter notre commune des moyens qui permettront de réaliser les projets essentiels de la mandature. La première partie d'un mandat est consacrée à la préparation des dossiers, la deuxième partie à la réalisation des projets annoncés. Le budget 2017 illustre bien cette démarche.

Nous engageons le travail indispensable à la préparation du Pinsaguel de demain.

Le dernier conseil municipal a également voté et approuvé le lancement de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'une décision très importante car, à travers elle, nous engageons le travail destiné à la préparation du Pinsaguel de demain. Ce projet va nous occuper pendant deux ans et reposera, en plus du travail technique sur une concertation organisée de telle sorte que l'expression de toutes celles et ceux qui voudront y contribuer puisse être entendue.

Nous pensons en effet que l'élaboration d'un PLU doit être pour une commune l'occasion de se donner les moyens de définir comment ses habitants veulent y vivre ensemble dans le futur en accueillant de nouveaux ménages et de nouvelles activités, en y poursuivant la protection de l'environnement, en y développant de nouveaux services créateurs de lien social...

Le débat destiné au traitement de ces questions ne sera profitable aux Pinsaguelois que si, rigoureux dans ses arguments et ses méthodes, il sait éviter les raccourcis et les simplifications, pour apporter aux difficultés que nous aurons à résoudre des réponses crédibles et responsables.

Ce numéro de *Confluence* vous parviendra exactement à la moitié de notre mandat. J'espère qu'il vous apportera la preuve que l'équipe municipale au travail continue de faire avancer notre commune en veillant à y protéger la qualité et le cadre de vie.

Jean-Louis Coll
Maire de Pinsaguel

Journal d'information municipal
édité par la ville de Pinsaguel.
Tél. : 05 61 76 29 88.
Fax. : 05 61 72 19 26.
contact@mairie-pinsaguel.com
www.mairie-pinsaguel.com

Avril 2017, tiré en 1500 exemplaires.

- Directeur de la publication: Jean-Louis Coll.
- Crédits photos: Manon Mory.
- Conception, réalisation: In extenso, Canens (31). 05 61 90 29 15.

• Imprimeur: Exaprint, Montpellier (34).

L'édition du bulletin municipal de Pinsaguel respecte les normes pour l'environnement.



Questions à JEAN-LOUIS COLL SUR LE BUDGET 2017



> Que faut-il retenir du budget 2017 ?

Le budget de la commune pour cette année 2017 est un budget important, à un moment charnière dans le mandat municipal 2014-2020. Ces dernières années, le budget de fonctionnement (achats, dépenses courantes, frais de personnel...) a été fortement maîtrisé afin de compenser les baisses de dotation de l'État et de garder une capacité d'autofinancement. Je tiens une nouvelle fois à remercier les élus et les services municipaux qui, par leur travail, ont rendu possibles ces résultats tout en maintenant une qualité de service public irréprochable. Grâce à ce travail, les résultats de 2016 attestent de la bonne santé financière de notre commune et de sa capacité d'autofinancement, ce qui lui permet de mettre en place un programme d'investissement ambitieux pour y améliorer la qualité de vie.

C'est grâce à cette bonne gestion que le conseil municipal du 1^{er} mars 2017 a voté un budget qui, tout en maintenant les efforts de réduction de dépenses de fonctionnement, prévoit des investissements importants et essentiels pour Pinsaguel.

> Vous avez quand même contracté un emprunt important.

Oui, il est de 900 000 € et nous l'avons obtenu au taux fixe de 1,55 % sur 20 ans. Nous l'avons obtenu sans difficulté et à un taux avantageux, même si l'on tient compte de la baisse actuelle des taux. J'avais annoncé la perspective de cet emprunt il y a un an parce que nous savions que le volume de travaux à programmer en 2017 le nécessiterait. Son montant a été calculé pour ne pas fragiliser l'avenir des finances communales.

> N'avez-vous pas sacrifié le fonctionnement ?

Certainement pas puisque par exemple, qu'il s'agisse des dotations aux écoles ou à la vie associative, au CCAS, les subventions n'ont pas diminué. Le budget de fonctionnement a même intégré l'arrivée de nouveaux agents et de nouvelles activités au sein du Centre Initiatives Jeunesse (CIJ) que la municipalité avait souhaité reprendre en gestion en régie directe. Qui peut sérieusement dire aujourd'hui qu'à Pinsaguel les services publics municipaux ont diminué ?

Si nous apportons au contraire la preuve qu'une gestion rigoureuse peut ne pas être synonyme d'austérité, il ne faut cependant pas oublier l'importance jouée par le Muretain Agglomération dans la maîtrise de nos charges de fonctionnement : le fait que plusieurs services (enfance, petite enfance, ramassage des déchets ménagers...) soient pris en charge dans un cadre intercommunal permet de les assurer plus efficacement et à un coût moindre qu'au plan municipal.

> Pourquoi un budget d'investissement aussi important ?

Pour deux raisons. La première parce que 2017 sera l'année du lancement des travaux d'aménagement de la place de la Mairie. Leur coût est estimé à 2,1 M€ hors taxes soit 2,5 M€ TTC et avec eux s'achèveront la rénovation et la modernisation du centre dont avait tant besoin notre commune. La seconde est que nous n'avons pas voulu que ce choix essentiel pour l'avenir se fasse au détriment des travaux courants sur les équipements, sur la rénovation énergétique du groupe scolaire, sur la mise en accessibilité de nos bâtiments, sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, dont notre commune a aussi besoin.



Délibérations autour du budget et vote lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2017.

> Pourquoi cette importance donnée à la rénovation du centre ?

On juge une commune à l'image qu'en donnent son centre et son patrimoine. Ces deux « marqueurs » de l'identité d'un village valorisent son cadre de vie et sont source de fierté pour ses habitants. C'est pour cela que nous avons fait de leur sauvegarde et de leur valorisation une priorité de notre action. Dans le cas particulier de Pinsaguel qui par le passé s'est construit comme un village rue, il fallait créer un véritable centre, un espace public qui invite ses habitants à se retrouver pour y partager des activités : donner un cœur de vie à Pinsaguel en prenant appui sur son patrimoine architectural (le château Bertier) et environnemental (la réserve naturelle régionale de la Confluence) est pour nous le meilleur moyen d'améliorer le présent en préparant le futur.

En résumé ?

Le budget 2017 qui résulte d'un long travail d'anticipation, de préparation et de concertation est un budget dynamique, équilibré et ambitieux qui va nous permettre de poursuivre l'amélioration du cadre de vie de notre commune et la préparation de son avenir.

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES ET LES RECETTES DU BUDGET COMMUNAL POUR 2017 ?

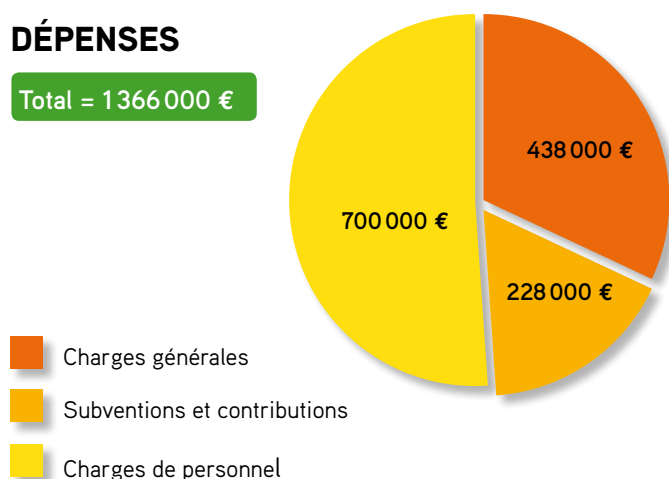
Le budget se compose :

> UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle correspond aux charges administratives, de personnel, de versement de subventions... et est principalement financée par les impôts locaux perçus par la commune (taxe foncière et taxe d'habitation).

DÉPENSES

Total = 1 366 000 €



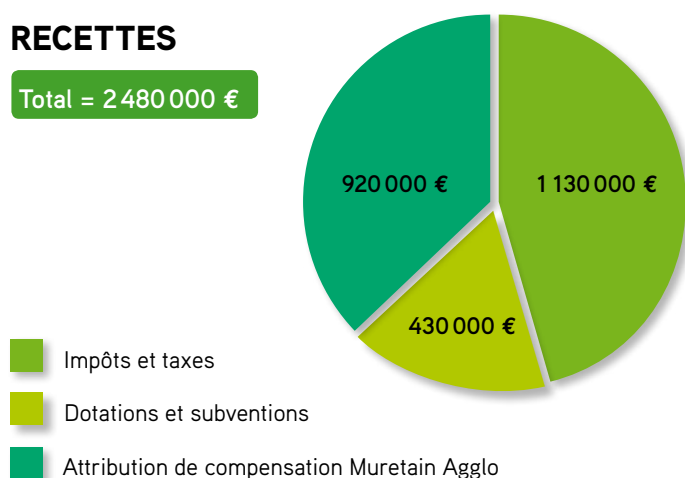
- Charges générales
- Subventions et contributions
- Charges de personnel

SOUTENIR L'ANIMATION DE NOTRE COMMUNE

Dans le budget 2017, et comme au cours des années précédentes, les élus ont fait le choix de maintenir le niveau des subventions accordées aux associations, soit une enveloppe de 30 000 euros annuelle. Dans un contexte de limitation des dépenses de fonctionnement de notre commune, il s'agit d'un geste fort pour continuer à accompagner les activités sportives, culturelles et sociales de notre commune dans les meilleures conditions possibles.

RECETTES

Total = 2 480 000 €



- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Attribution de compensation Muretain Agglo

ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Les dotations aux écoles sont elles aussi inchangées : 75 euros par élève. Les travaux de mise aux normes énergétiques se poursuivent avec un investissement de 155 000 euros cette année. Par ailleurs, une enveloppe de 62 000 euros est destinée aux travaux d'accessibilité. Enfin, des travaux sur la cour de récréation de l'école élémentaire sont budgétisés ainsi qu'un jardin potager et une pergola qui seront réalisés à la maternelle.

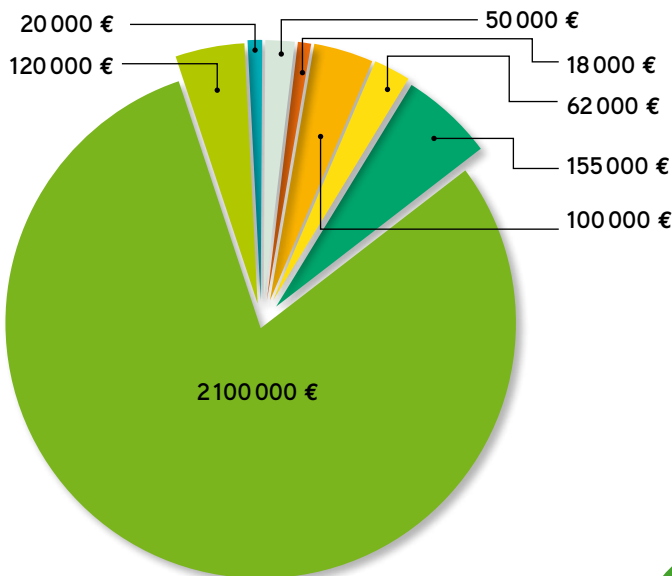
> UNE SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle correspond aux travaux, à l'entretien des équipements, aux achats d'études ou de matériel... et est financée par des subventions, de l'autofinancement et éventuellement par des prêts.

DÉPENSES

Total = 2 625 000 €

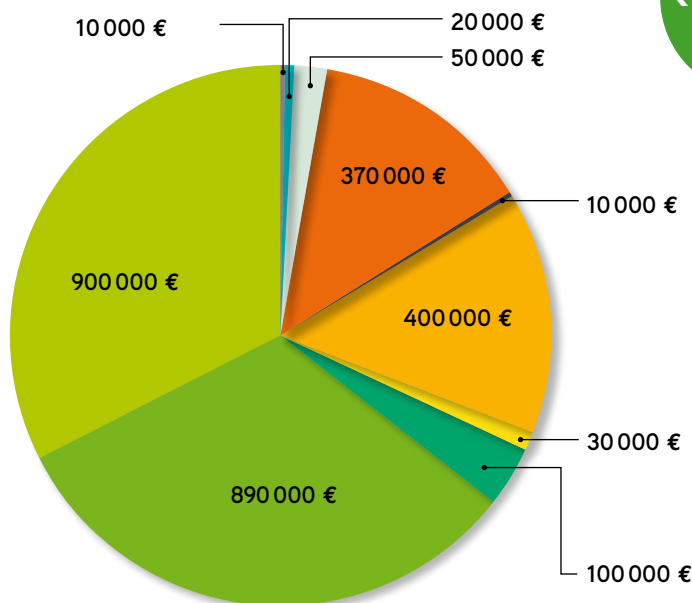
- Révision du PLU
- Divers entretien et équipements
- Rénovation énergétique écoles
- Travaux de protection château
- Étude éclairage
- Travaux d'accessibilité école
- Place de la Mairie
- Achat de véhicules



RECETTES

Total = 2 780 000 €

- Subvention équipements et entretien
- Subventions travaux accessibilité
- Subvention travaux rénovation énergétique
- Subvention place de la Mairie
- Subvention véhicules
- Solde excédent reporté
- Taxe d'aménagement
- Compensation TVA
- Excédent section de fonctionnement
- Emprunt



DES INVESTISSEMENTS FINANCÉS

Outre la bonne santé des finances communales et le recours à un emprunt, le fort niveau d'investissement est permis par l'obtention de subventions importantes pour les travaux que nous réalisons ou les achats de matériel. Le réaménagement de la place de la Mairie et les travaux du château sont ainsi financés, comme l'année dernière, par un fonds de l'État, une subvention du conseil départemental et un fonds de concours du Muretain Agglo ; des subventions régionales sont également sollicitées cette année. Les travaux de rénovation des écoles (isolation thermique et accessibilité) sont également subventionnés. L'engagement financier d'autres collectivités et l'obtention de crédits issus d'appels à projets prouvent que nos réalisations méritent l'attention d'autres partenaires et qu'ils souhaitent les accompagner.

LA RÉNOVATION DU CENTRE-VILLE SE POURSUIT

Engagées en 2012, la rénovation et la modernisation de notre centre-ville vont se poursuivre avec le lancement du réaménagement de la voirie et des espaces publics devant la mairie.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que ceux qu'a connus la rue d'Andorre dans la première phase : sécurisation des piétons et abaissement de la vitesse automobile, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, traitement de qualité des espaces publics, centre-ville plus agréable au quotidien, identité du village revalorisée.

Ce projet de dévoiement de la rue d'Andorre vise à estomper le caractère trop routier du « village-rue » et à proposer des places de stationnements à proximité des écoles, sans

imposer une traversée peu sûre de la rue très fréquentée aux heures de pointe. Ce stationnement sera réparti en plusieurs espaces de parkings selon qu'il s'agisse d'un stationnement de courte durée (dépose des enfants à l'école, accès à des services) ou d'un stationnement tout au long de la journée. Le nombre de places sera maintenu à l'identique par rapport au parking existant. Le projet prévoit de proposer des traitements paysagers qualitatifs, notamment en arborant les parkings et les nouveaux espaces publics et créés.

Les travaux de création de la nouvelle voirie, avec déplacement des réseaux et réalisation des trottoirs et parkings, débiteront cet été.

Nous avons pris l'engagement important que ces travaux se réalisent sans que la circulation ait besoin d'être coupée, c'est-à-dire que l'actuel tracé de la rue d'Andorre pourra être utilisé par les véhicules jusqu'à la mise en service de la nouvelle portion. Les travaux occasionneront seulement des moments de circulation alternée ou une fermeture nocturne du tronçon pour les ultimes raccordements.



Vue en plan du dévoiement des chaussées.

La concertation à venir contribuera à définir les aménagements de la place et autres espaces adjacents.

UN NOUVEL ESPACE POUR LA PLACE DU VILLAGE

Le dévoiement de la rue d'Andorre et la nouvelle organisation des parkings vont dégager un vaste espace public devant la mairie et les écoles.

Le projet, s'inscrivant dans la poursuite du réaménagement de qualité de la rue d'Andorre, permettra de proposer un traitement plus valorisant visuellement et plus agréable pour les habitants que le petit square et le parking actuel.

À partir des plans de voiries et de stationnement, un paysagiste a travaillé pour proposer une végétalisation des espaces et un traitement des matériaux au sol. L'idée est de pouvoir proposer une vraie place de village répondant à de multiples usages :

accès aux équipements et services (mairie, poste, médiathèque, salle des fêtes...), parvis convivial pour les élèves et parents, lieu de jeu pour les enfants à la sortie de l'école, espace calme pour les passants et les personnes âgées...

Le tracé de la voirie, les accès aux parkings ou les grands principes du futur aménagement ont été définis par les élus et les services, accompagnés par un bureau d'études, ainsi que par les services du Muretain Agglo et

de l'État. Les choix qui ont été arrêtés à ce stade répondent à des obligations réglementaires ou des contraintes techniques qui ont été étudiées. La proposition d'aménagement devra ensuite être validée par la commission des sites classés qui doit transmettre début juillet son avis au préfet à partir des avis formulés par les services de l'État. Puisque nous sommes dans un site classé, l'avis du préfet devra ensuite être transmis au ministère de la Culture pour validation.

< 9

FACE À CETTE PROCÉDURE « SOUS CONTRAINTE », L'ÉQUIPE MUNICIPALE SOUHAITE QUE LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS NON CONCERNÉS PAR LE SITE CLASSÉ SOIENT LE FRUIT D'UNE CONSULTATION DES HABITANTS, DES COMMERÇANTS, DES USAGERS, NOTAMMENT DES PARENTS D'ÉLÈVES...

Ainsi, sur la place nouvellement créée, doivent pouvoir se confronter et s'additionner des propositions diverses :

- Qu'a-t-on envie de trouver sur cette place, et comment organiser l'espace pour répondre aux différents usages et besoins ?
- Comment aménager les espaces publics : quelle végétation, quel mobilier urbain, quels matériaux utiliser ?

**À CETTE FIN, UNE
CONCERTATION
PUBLIQUE SERA
ORGANISÉE À
PARTIR DE
SEPTEMBRE 2017.**

UNE CONFÉRENCE SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

L'association des Amis de la Cité des Confluences, dont le but est de faire vivre des animations pour soutenir la concrétisation des projets du château Bertier, avait proposé le samedi 25 mars une conférence sur la thématique des fleuves et des mers, en invitant deux chercheurs, directeurs de recherche au CNRS: Catherine Jeandel et Bernard Dupré.

Ils ont pu présenter leurs travaux portant sur les régulations climatiques grâce aux cycles de l'eau et les perturbations observées sur ces rythmes dynamiques. Il s'agissait ensuite surtout pour eux de faire passer des messages quant aux dérèglements climatiques et à la fragilité de notre écosystème. Des indicateurs comme le fait qu'un quart de la population mondiale n'aura pas accès à l'eau

en 2040 sont alarmants par rapport aux inégalités de développement. À moyen terme, les deux chercheurs ont montré que nos modes de vie sont amenés à être impactés dès les prochaines décennies, notamment parce que la zone méditerranéenne est particulièrement fragile, combinant forte concentration de population et enjeux environnementaux préoccupants. Des augmentations des températures et une

hausse du niveau de la mer sont déjà une réalité à l'œuvre année après année; et des épisodes cévenols (inondations violentes et soudaines) sont amenés à devenir plus intenses.

Sans être alarmistes ni porter un discours idéologique, Catherine Jeandel et Bernard Dupré ont toutefois rappelé l'urgence de changer nos comportements, notamment vis-à-vis des émissions de CO₂, et appelé les pouvoirs publics et citoyens à s'engager dans des actions volontaristes de développement durable.

10 >

LES TRAVAUX DE SAUVEGARDE DU CHÂTEAU BERTIER AVANCENT !

Le lundi 20 mars, les travaux en cours sur le château Bertier ont franchi une étape à la fois importante et impressionnante. La charpente du pigeonnier de l'aile Garonne a été réalisée au sol, dans la cour du château, pour ensuite être déposée sur le bâtiment à l'aide d'une grue. Il s'agit d'un moment important dans l'avancée des travaux: les toitures refaites vont désormais permettre que le château soit entièrement hors d'eau, élément indispensable à sa sauvegarde. Progressivement protégé et ces chantiers de gros œuvre terminés, le projet municipal pour la valorisation du château va pouvoir entrer dans une phase de définition de son programme d'accueil d'activités culturelles, scientifiques et de loisirs.



LA POLLUTION LUMINEUSE : UN ENJEU POUR LA FAUNE ET LA FLORE

› Quelles sont les conséquences de l'éclairage nocturne sur la faune et la flore ?

L'éclairage nocturne a des incidences sur plusieurs espèces animales et végétales, notamment chez les oiseaux avec l'observation d'espèces chantant plus tard le soir ou plus tôt le matin, une dynamique de croissance et de sénescence de la végétation accélérée, la perturbation des couloirs de vol chez les chauves-souris (certaines espèces étant sensibles à la lumière), l'attraction par certains insectes nocturnes qui s'épuisent à voler autour des lampadaires ou se font capturer par des prédateurs attirés par la concentration de leurs proies...

› Plus particulièrement sur la RNR, quelles sont les espèces impactées ?

Sur la RNR (Réserve Naturelle Régionale) les principales espèces impactées sont a priori les chauves-souris et les insectes, aucune étude ou expertise n'a encore été menée.

LA SÉCURITÉ : UNE PRÉOCCUPATION POUR DE NOMBREUX PINSAGUELOIS

La majorité des réticences sur l'extinction de l'éclairage nocturne concerne le sentiment d'insécurité. Selon la gendarmerie, les cambriolages interviennent majoritairement entre 14 h et 17 h, sur Pinsaguel, le nombre de cambriolages (habitations et véhicules) en 2016 est stable soit 33 en un an sur tout le territoire de la commune (360 000 en France soit un toutes les 90 secondes). La gendarmerie donne des conseils simples pour limiter les risques, notamment prévenir voisins et services de sécurité avant vos départs en vacances. Par ailleurs, un quizz



pour tester le niveau de protection de votre habitation est disponible à l'aide de ce QR code.

LA MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONTINUE

Après une période test démarrée au printemps 2016 sur les lotissements des Donneurs de sang II et des Ramiers de Garonne, la municipalité a décidé de poursuivre la démarche d'économie d'énergie et de reconquête du ciel nocturne.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'éclairage nocturne était interrompu de minuit à 5h00 en semaine, et de 1h00 à 5h00 pour les nuits des vendredis aux samedis et samedis aux dimanches sur ces deux secteurs.

Courant décembre, la mairie a distribué aux habitants des quartiers intéressés un sondage qui fait apparaître quelques inquiétudes liées au sentiment d'insécurité que certains ressentent mais majoritairement les riverains concernés se sont déclarés soit favorables, soit indifférents.

Au vu des résultats de cette concertation et des économies réalisées par l'extinction, soit :

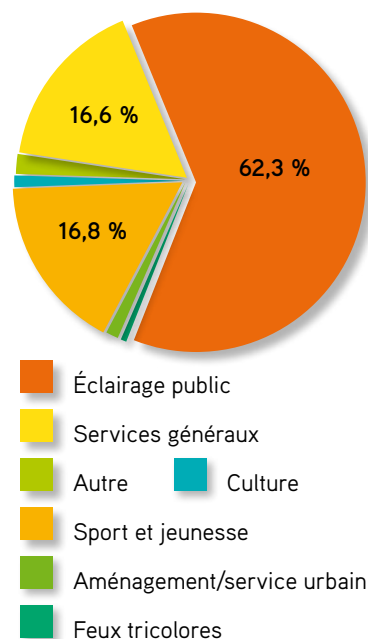
50 % de la consommation totale de l'éclairage public, en moyenne, pour les années 2014 à 2016, une économie de 164 000 kWh sur les 330 000 kWh consommés (l'économie réalisée dépasse le niveau des autres consommations de la commune 130 000 kWh bâtiments et services), en résumé une économie annuelle de l'ordre de 20 000 à 25 000 euros.

La municipalité a décidé depuis le 3 avril, d'élargir le dispositif à l'ensemble du territoire communal.

Seules quelques zones sous contraintes d'aménagements de voirie et qui devront recevoir au préalable une signalisation adaptée resteront éclairées.

L'élargissement du dispositif adopte les horaires habituellement pratiqués dans les communes, soit de 0 à 6 heures tous les jours. Ainsi Pinsaguel rejoint les 12 000 communes françaises qui ont déjà adopté ce dispositif, et s'inscrit dans l'action de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) qui promeut cette démarche avec pour devise : La vie a besoin de la nuit, la nuit a besoin de nous. C'est elle qui octroie le label « Village-ou ville- étoilé »

CONSOMMATION



PINSAGUEL BASKET CLUB

Le Pinsaguel Basket Club, encadré exclusivement par des bénévoles, est affilié à la FFBB (Fédération Française de Basket-Ball) et permet aux enfants de Pinsaguel et de ses communes avoisinantes de pratiquer le basket-ball en compétition officielle. Cette saison, le PBC compte 88 licenciés, dont 39 nouveaux inscrits en septembre. Le PBC assure l'école de basket, pour les jeunes de 4 à 11 ans. Les entraînements ont lieu à la salle de sport de la Muscadelle, pour les catégories baby, mini-poussin(e) et poussin(e). À partir de la catégorie benjamin, nos joueurs sont



intégrés dans la CTC (Coopération Territoriale de Club) mise en place avec Roquettes depuis deux ans. Forts de cette association avec le club voisin, nous permettons à tous nos joueurs un parcours complet depuis le plus jeune âge jusqu'à la catégorie senior. Nous accueillons également une équipe Loisir, permettant ainsi à tout le monde de pratiquer le basket dans des conditions optimales. Tout en assurant les entraînements

et les matchs en compétition, le PBC organise également sa fête annuelle le 22 avril 2017.

Et pour la première fois de son histoire, un tournoi jeune le 13 mai 2017!

L'ensemble du bureau et des entraîneurs s'engage pour les enfants, avec un esprit de saine compétition, de progrès et de convivialité!

12 >

LA FÊTE DES ÉCOLES 2017



Depuis maintenant de nombreuses années, la Fête des écoles est un événement important de l'année scolaire.

C'est en effet l'occasion pour tous les enfants de s'amuser avec leurs amis et faire la fête avant de se séparer pour les grandes vacances, pour les parents d'investir l'espace d'une soirée ce lieu habituellement réservé à leurs enfants, et pour l'ensemble des Pinsaguelois de partager un bon moment toute en contribuant à la bonne vie des écoles primaire et maternelle.

En effet, le but de cette manifestation est tout d'abord de collecter des fonds pour la coopérative scolaire, fonds qui permettent de financer les projets scolaires, animations et sorties pédagogiques. Pour ce faire, c'est l'ensemble de la communauté scolaire (parents d'élèves, enseignants, ATSEM, CLAE, équipes municipales) qui se mobilise pour proposer de nombreuses activités: tombola, jeux pour petits et grands, spectacles, buvette, soirée dansante pour les enfants.

CETTE ANNÉE, LA FÊTE DES ÉCOLES SE DÉROULERA LE VENDREDI 23 JUIN EN FIN D'APRÈS-MIDI.

Et pour faire de cette fête une réussite, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour participer à la préparation ou à la tenue des différentes animations. Parents d'élève ou pas, vous êtes tous les bienvenus.

Votre aide peut prendre la forme de :

- Prêt de matériel
- Préparation de pâtisseries
- Installation des animations ou rangement le lendemain
- Tenue d'un stand pendant un petit moment de la soirée

N'hésitez pas à nous contacter : contact@fcpe-pinsaguel.fr

Toutes les énergies seront accueillies avec plaisir.

PINSAGUEL'ART A 20 ANS !

Après qu'ils ont longtemps peint chacun dans leur coin, Jackie, Anne et Robert décident de créer une association de peinture à Pinsaguel.



Vernissage de l'exposition Pinsaguel'Art, juin 2016.
Photo : Manon Mory.

Le 16 septembre 1997, Pinsaguel'Art est officialisé. Les premiers adhérents pratiquent dans les préfabriqués de la mairie, anciennes classes du primaire pour les Pinsaguelois ayant fréquenté cette école. Quelques mois plus tard, la coïncidence veut qu'ils rencontrent Georges Prisset, professeur de peinture. Il accepte d'animer l'atelier d'adultes et continue toujours à ce jour. En 1998, Geneviève Andreo, enseignante auprès d'autres associations, accepte de rejoindre le groupe pour animer l'atelier des enfants. Depuis l'ouverture de la Muscadelle, la municipalité nous a attribué un local au premier étage dans lequel nous profitons d'une bonne lumière et d'un agréable environnement. Nous sommes une cinquantaine d'adhérents enfants confondus. Les cours s'adressent à tous, enfants, adultes débutants ou confirmés qui souhaitent pratiquer les arts plastiques: pastel, gouache, acrylique, fusain, aquarelle ou huile, pour les enfants possibilité de sculpture et modelage. Chaque année, l'atelier organise avec ses adhérents des sorties culturelles, aide à la participation des enfants aux concours départementaux ou régionaux. Ce début d'année, l'atelier des adultes a animé une soirée « Live painting » dans un restaurant de notre village. Au mois de juin, le vernissage ouvert à tous clôturera la saison par les réalisations des deux ateliers. De grandes émotions et surprises chaque année tant les œuvres sont imprégnées de la personnalité de chacun.

Pour fêter les 20 ans de l'association, nous pouvons déjà annoncer qu'une manifestation est prévue les 16 et 17 septembre 2017 avec une exposition et le concours intercommunal des enfants.



Initiation à l'escalade pour Clotilde.

ÇA BOUGE AUX SHERPAS D'OC !

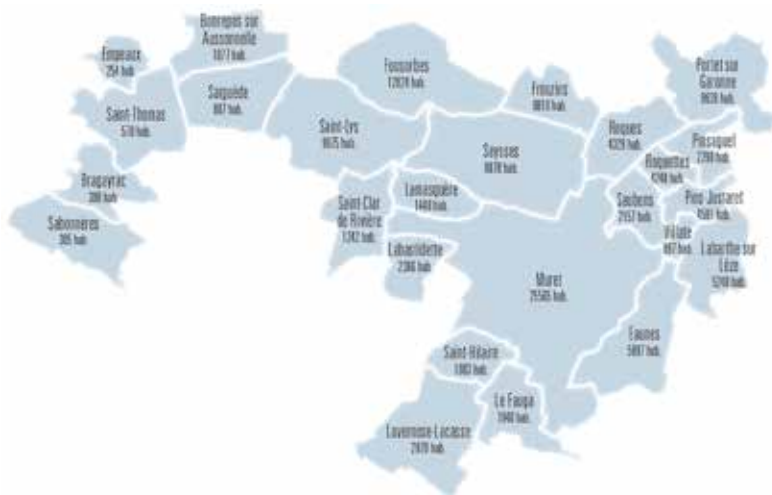
Le club d'escalade de Pinsaguel a ouvert les portes du gymnase municipal La Muscadelle pendant les vacances scolaires à un nouveau public.

En effet, à deux reprises, le mercredi en fin d'après-midi, les grimpeurs du club ont initié à l'escalade des enfants et des jeunes adultes en situation de handicap. Ce n'est pas une mince affaire... Trois assureurs et deux grimpeurs s'accordent pour faire grimper Clotilde en toute sécurité. Elle sort de son fauteuil roulant aidée par Julie et Claire, grimpeuses au cours ados de l'école d'escalade, déploie toutes ses forces, elle veut arriver jusqu'en haut du mur. C'est son défi ! Pari réussi : Clotilde atteint le relais, à 8 mètres du sol ! Tout le monde applaudit cet exploit, elle est épuisée mais hilare ! De son côté, Émilie attaque une voie seule. Jean-Luc et Pierre, grimpeurs aux Sherpas depuis plusieurs années, lui ont installé des poignées sur des cordes tendues. En toute autonomie mais pas sans mal, Émilie rejoint également le relais 8 mètres plus haut. L'ambiance est chaleureuse, un goûter se partage, le sourire est sur chaque visage. Le rendez-vous est donné, on se retrouve aux prochaines vacances ! La rentrée est là. Lundi, le pédibus quitte les écoles maternelle et élémentaire pour se rendre au cours de Babygrimpe. L'école d'escalade reprend avec un changement de taille. Guillaume Mauss, entraîneur au club des Sherpas d'Oc depuis plus de quatre ans, a pris une nouvelle voie professionnelle. Nous lui souhaitons de réussir et de s'épanouir dans son nouvel emploi. C'est Yoann Guingal, anciennement entraîneur au club de Carbonne, qui reprend le flambeau et assurera les huit créneaux de 4 ans à 77 ans de l'école d'escalade. Nous sommes heureux de l'accueillir et lui souhaitons la bienvenue à Pinsaguel !

Vous souhaitez participer aux séances handigrimpe, rejoindre le club ou l'école d'escalade, prenez donc contact avec nous, sherpasdoc@outlook.fr ou 0679705351.

L'INTERCOMMUNALITÉ ÉVOLUE

Notre intercommunalité a évolué le 1^{er} janvier dernier avec la fusion de la communauté d'agglomération du Muretain avec les communautés de communes Axe Sud et des communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.



restauration scolaire, déchets, piscines, transports...), tout en participant aux projets de l'ensemble des communes (habitat, commerce et développement économique, aménagement du territoire...).

Le fait que depuis le 1^{er} janvier 2017 aucun incident majeur n'ait été à observer dans le fonctionnement des services rendus par la nouvelle agglomération sur le nouveau territoire est le résultat de l'important travail effectué par les élus et les agents des 3 intercommunalités au cours du dernier semestre 2016.

14 >

Notre intercommunalité a évolué le 1^{er} janvier dernier avec la fusion de la communauté d'agglomération du Muretain avec les communautés de communes Axe Sud et des communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle. Ainsi, une nouvelle communauté d'agglomération,

Le Muretain Agglo, a vu le jour, regroupant 26 communes et près de 120 000 habitants.

Maintenant organisé sur un territoire plus grand et plus cohérent, le Muretain Agglo poursuivra son action en faveur des services à la population (petite enfance, CLAE et

UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE PINSAGUEL



Marlène Filippini.

Marlène Filippini a rejoint Pinsaguel en remplacement de Vincent Potier à la direction des ALAE de la maternelle au CM2. C'est elle qui portera désormais le projet pédagogique pour Pinsaguel en direction des enfants de la maternelle au CM2.

Auparavant, Marlène Filippini a été directrice des l'ALSH de Brioude, de Portet « Village » et de Portet « Prévert » et des ALAE de Elida-Hugon (Muret), Pierre-et-Marie-Curie (Portet) et de Jean-Jaurès et George-Sand (Portet).

Elle est titulaire d'un BPJEPS sport collectif mention Basket valorisé de l'Unité Capitalisable Complémentaire « Directeur de séjours, de vacances et d'accueil de loisirs » (CREPS de Toulouse) et est également titulaire de tous les diplômes fédéraux de basket-ball et certificat de qualification professionnelle de technicien régional.

Sur ses temps de loisirs, cette maman de deux enfants est dirigeante, entraîneur, arbitre et joueuse au Basket Club de Roquettes.

ÉVOLUTION DE RÉSEAU DE BUS TISSÉO À COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2017

À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE TISSÉO VA DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES SELON UN PLAN APPELÉ « ÉTOILE MURETAINE ».

Concernant Pinsaguel, la ligne 52 sera supprimée à partir du 4 septembre et remplacée par trois lignes reliant Muret à Portet-sur-Garonne et desservant plusieurs communes sur leur trajet :

- Une ligne via Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret et Pinsaguel
- Une ligne via Villate, Pins-Justaret et Pinsaguel
- Une ligne via Saubens, Roquettes et Pinsaguel

Chacune de ces lignes aura une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe du lundi au vendredi, ainsi que deux allers-retours en milieu de journée. Considérant le passage des trois lignes, les fréquences seront donc plus élevées que celles actuellement proposées par la ligne 52.



Ces nouvelles lignes seront directement calées sur les horaires des trains aux gares de Pins-Justaret et Portet-sur-Garonne. Des correspondances avec les bus 47, 49, 50 et 52 seront possibles à Portet-sur-Garonne pour rejoindre les lignes A ou B du métro, et à partir de 2019 avec la ligne de bus rapide Lineo 5 vers Toulouse.

Le terminus « Hélène Boucher » à Portet-sur-Garonne est maintenu pour la ligne 50 tandis que la ligne 52 achèvera désormais sa course à la gare.

Les grilles horaires sont en train d'être définies par Tisséo, et une communication aura lieu dans les prochains mois.

CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 7 mars 2017, les dossiers de cartes d'identité ne sont plus traités en mairie pour des questions d'équipements spécifiques. Certaines mairies proches de Pinsaguel sont habilitées à instruire les demandes de cartes d'identité. Il est nécessaire de les appeler pour prendre rendez-vous et obtenir la liste des pièces à fournir.

› Mairie d'AUTERIVE

Place du 11-Novembre 1918, 31190 Auterive. 05 61 50 96 70

› Mairie de CASTANET-TOLOSAN

29, avenue de Toulouse, 31320 Castanet-Tolosan. 05 62 71 70 40

› Mairie de CUGNAUX

5, place de la Mairie, 31270 Cugnaux. 05 62 20 76 20

› Mairie de MURET

27, rue Castelvialh, 31600 Muret. 05 61 51 95 95

› Mairie de TOULOUSE

1, place du Capitole, BP 999, 31000 TOULOUSE. 05 61 22 29 22
(pour les personnes qui travaillent au centre-ville de Toulouse)

DÉCLARATION POUR

- vol de carte d'identité : à la gendarmerie
- perte de carte d'identité : à la mairie (voir la liste ci-dessus)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- › Iris APPERT,
née le 8 décembre 2016
- › Youenn KERNEIS,
né le 7 janvier 2017
- › Morgane RENARD,
née le 9 janvier 2017
- › Alejandro BARES SAEZ,
né le 17 janvier 2017
- › Quentin BECHADE,
né le 22 janvier 2017
- › Alman AJVAZI,
né le 30 janvier 2017
- › Izia LASBLEIS CLERET,
née le 10 février 2017

DÉCÈS

- › Karim MOULFI,
décédé le 15 décembre 2016
- › Didier CONDIS,
décédé le 24 décembre 2016
- › Nicole GIOIA,
décédée le 7 janvier 2017
- › Sophie BEN HAÏM,
décédée le 15 janvier 2017
- › Alain LADET,
décédé le 4 février 2017
- › José DE OLIVEIRA,
décédé le 8 février 2017
- › Christophe LARRIBERE,
décédé le 20 février 2017
- › André ESTIVALS,
décédé le 6 mars 2017
- › Paulette VILLEROUX,
décédée le 9 mars 2017

Planning des déchets végétaux

Les mercredis : 18 janvier, 8 février, 1^{er} mars, 22 mars, 12 avril, 3 mai, 24 mai. À SORTIR LA VEILLE : le gazon et les feuillages doivent être mis dans des sacs non fermés. Les branches doivent impérativement être mises en fagots attachés d'une longueur maximum d'un mètre.

Conformément à l'article 84 du règlement sanitaire de la DDASS. L'incinération est interdite ainsi que le brûlage à l'air libre.

Planning des encombrants 2017

Les mardis : 7 mars, 30 mai, 5 septembre, 21 novembre.

AVRIL

Dimanche 23 avril de 8 h à 19 h
Élections présidentielles
> Salle des Fêtes

Samedi 29 avril à 10 h 30
Heure du conte
> La Médiathèque
(Renseignements et Inscriptions auprès des bibliothécaires)


Dimanche 30 avril à 10 h 30
Chasse aux œufs
> Place du Marché (Amenez vos paniers)

MAI

Dimanche 7 mai de 8 h à 19 h
Élections présidentielles
> Salle des Fêtes


Lundi 8 mai à 10 h 45
Commémoration du 8 mai 1945
> Monument aux Morts

Samedi 20 mai à 20 h
Concert « chorales »
par le Cœur du Confluent
> Salle des Fêtes

Samedi 27 mai à 10 h 30
 Heure du conte
> Médiathèque Salou Casaïs
(Renseignements et inscriptions auprès des bibliothécaires)

JUIN

Dimanche 11 juin de 8 h à 18 h
Élections législatives
> Salle des Fêtes

Dimanche 11 juin à 16 h 30
 Spectacle de théâtre (enfants)
par les Fous de la scène
> La Muscadelle


Dimanche 18 juin à 14 h 30
Spectacle de fin d'année par l'association Musique Plaisir
> La Muscadelle

Dimanche 18 juin de 8 h à 18 h
Élections législatives
> Salle des Fêtes

Mercredi 21 juin, à partir de 18 h
Fête de la musique
> CIJ et Parvis de La Muscadelle

Vendredi 23 juin à 17 h
Fête des Écoles
> Écoles (La Muscadelle en cas d'intempérie)

Du vendredi 23 au dimanche 25 juin
Exposition par l'Association Pinsaguel'Art
> Coursive de La Muscadelle

Samedi 24 juin à 10 h 30
 Heure du conte
> Médiathèque Salou Casaïs
(Renseignements et inscriptions auprès des bibliothécaires)

Dimanche 25 juin à partir de 8 h
Vide-greniers, organisé par le Club des Aînés
> Parvis de La Muscadelle

Mercredi 28 et jeudi 29 juin
Spectacles du Conservatoire d'Art Dramatique de Montréal (gratuit)
> Patio de la Mairie et Salle des Fêtes

JUILLET

Dimanche 9 juillet, à partir de 9 h
Rencontre cycliste
> Parvis de La Muscadelle

Judi 13 juillet, à partir de 19 h
Fête nationale
> Parvis de La Muscadelle (Repas sur réservation auprès de la mairie)

Vendredi 14 juillet à 10 h 45
Commémoration du 14 juillet
> RDV au Monument aux morts

Vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 juillet
Concours de pétanque
> Aire couverte du Ramier

SEPTEMBRE

Samedi 9 septembre, dès 15 h
Forum des associations
> Cours de l'école

CARNAVAL DE PINSAGUEL, SAMEDI 4 MARS

DE NOMBREUX MONSTRES ET MERVEILLES SE SONT CÔTOYÉS CE SAMEDI 4 MARS À PINSAGUEL.

Venus de divers horizons peu ordinaires, ils se sont regroupés vers 16 h pour juger et brûler l'immense cyclope qui les tyrannisait. La batucada Tout'Eclatch a accompagné par des rythmes endiablés les 350 personnages présents. Une fête s'en est suivie dans l'ancien grenier à pommes nommé La Muscadelle. Le personnel de l'ALAE (et les ATSEM), tout droit sorti du Pays des Merveilles et le DJ Anourath ont animé l'après-midi. Cet événement a été organisé par l'équipe du service Animation et Vie locale, en partenariat avec le Service technique et la police municipale.



Ambiance de fête pour les enfants durant le carnaval.